

**Réponse à la question n° 110  
de M. David Krienbühl (PLR)  
relative au parking communal de Saint-Léonard**

**Résumé de la question**

En séance du Conseil général du 11 octobre 2022, M. D. Krienbühl interroge le Conseil communal au sujet du parking communal, patinoire P2: *"Les saisons de hockey et de basket 2022/2023 ayant débuté récemment, nous nous permettons de vous revenir sur le parking communal qui devait être initialement mis en service au début de la saison 2021/2022. Il y a donc une année. A l'époque, le Service d'urbanisme et d'architecture de la Ville avait constaté des fissures dans plusieurs dalles et que cela pouvait constituer un problème de sécurité. Dans ce sens, une expertise externe avait été sollicitée par la Commune à l'été 2021. Où en sommes-nous? Quelles sont les conclusions du rapport d'expertise? Est-ce que ce parking ouvrira un jour? Quel est le calendrier prévu? Quels sont les surcoûts engendrés par ces fissures et le manque à gagner dû au retard de la mise en service dudit parking?"*

**Réponse du Conseil communal**

- Où en sommes-nous?

À la suite du rapport de l'expert concernant les défauts constatés dans les dalles du parking de la patinoire communale (P2), les divers intervenants et leurs assureurs ont trouvé la solution de correction et se sont répartis les coûts. L'ouverture du parking est prévue pour début septembre 2023.

- Quelles sont les conclusions du rapport d'expertise?

Des fissures avaient en effet été relevées en divers emplacements des dalles de béton, ce qui avait conduit la Ville à refuser leur livraison, dans un premier temps. Certains détails structurels ont été identifiés comme insatisfaisants pour garantir la sécurité des dalles. Ces détails se concentrent à proximité des zones d'appui de la dalle sur les colonnes ou murs, où la résistance au poinçonnement de la dalle (perte d'appui de la dalle par pénétration de la colonne) est déterminante. Il a été jugé nécessaire d'intervenir sur la structure pour la rectifier, la rendant conforme aux exigences des normes. Afin d'assurer la protection de l'armature métallique contre la corrosion, les fissures devront être comblées et une résine sera appliquée sur la surface des dalles.

- Est-ce que ce parking ouvrira un jour? Quel est le calendrier prévu?

Le planning intentionnel prévoit d'ouvrir le parking début septembre 2023, à temps pour la prochaine saison de hockey sur glace. Les travaux de renforcements des dalles du parking ont débuté le lundi 14 novembre 2022 par une première phase d'installation de chantier, de démontage des installations électriques autour des piliers, de repérage et traçage du positionnement des armatures existantes et de pose des étais. S'en est suivi la mise en place des gougeons qui a commencé par l'étage du haut et qui se déroule par étapes en poursuivant de haut en bas et du sud au nord du parking.

Les travaux de renforcement se dérouleront sur plusieurs mois. La pose de la résine ne pourra toutefois se faire qu'au printemps, en raison des températures. Les dernières étapes consisteront au marquage, à la signalétique et à la pose de tous les équipements techniques (barrières, caméras, caisses, bornes, etc.) qui concernent la gestion du parking.

- Quels sont les surcoûts engendrés par ces fissures et le manque à gagner dû au retard de la mise en service dudit parking?

Dès les défauts constatés, les divers intervenants et leurs assureurs ont été réunis pour trouver une solution, avec l'aide d'un expert externe. Des négociations ont abouti et les coûts des travaux de correction et des frais inhérents à ce sinistre, estimés à ce jour à environ CHF 1,1 million, seront pris en charge par les parties concernées. Ces opérations ne seront pas financées par la Ville. Partant, une convention sous la forme d'un protocole d'accord a été signée le 7 novembre 2022 par les parties. Cependant, les coûts liés à la perte d'exploitation de ce parking de 230 places ne pourront être chiffrés qu'après une ou deux années d'exploitation; ils suivront la même clef de répartition que les coûts des travaux de réparation selon le protocole d'accord signé entre les parties.